

FORMATION DE BASE

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE

Ce cours s'adresse à vous si vous êtes :

Une personne à son premier mandat au comité de surveillance de votre section.

Le contenu

- Les fonctions et les responsabilités du comité de surveillance et de la personne trésorière.
- La réglementation des dépenses et le budget d'une section.
- Le journal des opérations financières d'une section.
- Les avantages imposables et le registre.
- La conciliation bancaire.
- Les différents rapports.

Approche pédagogique : Magistrale, participative et exercices pratiques

Les objectifs spécifiques

Les personnes participantes seront capables :

- D'identifier et de réaliser les différentes fonctions inhérentes au mandat de membre du comité de surveillance, selon les statuts en vigueur au SFPQ.
- D'exécuter les vérifications comptables requises en utilisant les différents documents mis à leur disposition par la personne trésorière de la section.

Cette formation est donnée par les personnes conseillères du Service de la formation, de l'action politique et de la mobilisation du SFPQ.
Elle dure 6 heures et est diffusée de jour.

Veillez apporter une calculatrice